

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 MAI 2018

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 23**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11**

**-AYANT DONNE POUVOIR : 1**

**-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 10**

### PRÉSENTS

**Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET** (Bourg-Saint-Maurice)

**Messieurs Gilles FLANDIN** (Les Chapelles)

**Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD** (Montvalezan)

**Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET** (Sainte-Foy Tarentaise)

**Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON** (Sééz)

**Madame Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE** (Tignes)

**Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS** (Val d'Isère)

**Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD** (Villaroger)

### EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE, Monique GRANIER, Messieurs Louis GARNIER, Eric MINORET, Jean-Pierre MORELLE, Laurent HANICOTTE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Georges CHARRIERE), Gilles MAZZEGA, Xavier TISSOT, Alain EMPRIN.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Madame Arlette NOIR**

## 2018-38 TARIFICATION SEJOURS ETE 2018

Dans le cadre des politiques contractuelles et du projet éducatif de la Communauté de communes de Haute Tarentaise, le service jeunesse a pour objectif de promouvoir des séjours à destination du public adolescent.

Ces séjours sont l'occasion de proposer des vacances aux jeunes à un tarif attractif pour leurs familles, de faire participer les jeunes aux tâches de la vie quotidienne (vivre ensemble), de prendre leurs avis dans la construction du séjour et enfin, de leur faire découvrir des activités autres que celles praticables dans leur propre environnement.

Les jeunes doivent être impliqués le plus possible dans la construction du séjour, ce qui nécessite leurs présences obligatoires à des réunions de préparation des séjours.

Ainsi, il est proposé deux séjours pour l'été 2018.

### SEJOUR 1

Public : 11/16 ans

Nombre de participants : 12 jeunes et 2 encadrants

Dates :

Départ : lundi 2 juillet 2018, au matin à l'Espace Jeunes

Retour : vendredi 6 juillet 2018, au soir à l'Espace Jeunes

Destination : Poitiers

Logement : sous-tente

Activités : visite du Futuroscope et spectacle du Puy du Fou

Tarifcation :

Coût par jeune : 290.25 €

Grille tarifaire :

QUOTIENTS	TRANCHES	TARIFS EN €
QF 1	0 < 600	29
QF 2	600 ≤ 800	58
QF 3	800 ≤ 1000	87
QF 4	1000 ≤ 1200	116
QF 5	1200 ≤ 1400	145
QF 6	A partir de 1400	175

En cas d'annulation du séjour par l'organisateur (la Communauté de communes de Haute Tarentaise), les familles seront intégralement remboursées; En cas d'annulation de la famille, l'organisateur remboursera l'intégralité des sommes versés dans la mesure où la place laissée vacante soit honorée par une autre famille ou, sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un mois. A l'exception de ces conditions, les sommes engagées seront conservées par l'organisateur.

En cas de renvoi d'un jeune du séjour pour des motifs graves, les frais de retour sont à la charge de la famille, et aucun remboursement du séjour ne pourra être réclamé à l'organisateur.

Après avis favorable de la commission enfance/jeunesse réunie en date du 5 avril 2018, il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur le séjour n°1.

## SEJOUR 2

Public : 14/17 ans

Nombre de participants : 8 jeunes et 2 encadrants

Date :

Départ : lundi 6 août 2018, au matin à l'Espace Jeunes et retour : jeudi 16 août 2018, au soir à l'Espace Jeunes

Destination : Slovénie

Logement : sous tente

Activité dominante : séjour itinérant (visite de Venise, Postjana, Ljubljana, Bled)

Tarifification :

Coût par jeune : 295.38 € (subvention déduite)

Grille tarifaire :

QUOTIENTS	TRANCHES	TARIFS EN €
QF 1	0 < 600	30
QF 2	600 ≤ 800	60
QF 3	800 ≤ 1000	85
QF 4	1000 ≤ 1200	119
QF 5	1200 ≤ 1400	148
QF 6	A partir de 1400	178

En cas d'annulation du séjour par l'organisateur (la Communauté de communes de Haute Tarentaise), les familles seront intégralement remboursées; En cas d'annulation de la famille, l'organisateur remboursera l'intégralité des sommes versés dans la mesure où la place laissée vacante soit honorée par une autre famille ou, sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un mois. A l'exception de ces conditions, les sommes engagées seront conservées par l'organisateur.

En cas de renvoi d'un jeune du séjour pour des motifs graves, les frais de retour sont à la charge de la famille, et aucun remboursement du séjour ne pourra être réclamé à l'organisateur.

LA commission enfance/jeunesse réunie en date du 5 avril 2018, a donné un avis favorable sur le séjour n° 1.


Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les mini séjours et la tarification exposée ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELARD**



Envoyé en préfecture le 28/05/2018  
Reçu en préfecture le 28/05/2018  
Affiché le   
ID : 073-247300254-20180514-2018\_38-DE